

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 Avril, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée le 24 Mars 2025 et affichée le même jour au lieu habituel.

Présents : Daniel Peseux, Gérard Faivre Pierret, Antoine Bertin, Laure Julien, Franck Bichet, Emmanuel Pater, Aurélie Lepetit, Aurélien Coulot, Daniel Billerey, Catherine Hanriot

Absent (es) :

Absent (es) excusé(es) :

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Daniel Peseux, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Catherine Hanriot.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 Février 2025
- Compte financier unique 2024 forêt
- Compte financier unique 2024 communal
- Proposition taux d'imposition 2025
- Vote du budget forêt 2025
- Vote du budget communal 2025
- Affouage complémentaire
- Ecoles
- Périscolaire
- Transport méridien
- Chemin N°12 Etray – Vanclans
- Gestion salle polyvalente : contrat de travail
- Situation et suite des travaux bâtiment 12 Rue des Tilleuls
- Informations diverses

Le procès-verbal de la réunion du 17 Février 2025 est adopté

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 FORET

Correction suite réunion du 08/04/25

Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur PATER Emmanuel, 2ème Adjoint,

Le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 317.94 €	29 500.00 €	35 817.94 €
	Recettes réalisées	2 317.94 €	38 638.66 €	40 956.60 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 000.00 €	24 400.00 €	28 400.00 €
	Dépenses réalisées	0.00 €	13 514.20 €	13 514.20 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 317.94 €	25 124.46 €	27 442.40 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 2 317.94 €	45 201.28 €	42 883.34 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0.00 €	70 325.74 €	70 325.74 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0.00 €	70 325.74 €	70 325.74 €

Pour : 9
Contre :
Abstention :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR EXERCICE 2025

Vu l'article L 2311-5 du code des collectivités territoriales

Vu le compte financier unique de la commune d'ETRAY

Vu la délibération du 08 Avril 2025 adoptant le CFU 2024 du budget bois de la Commune d'ETRAY

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture : 70 325.74 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture : 0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Affecte les résultats comme suit :

- Fonctionnement recettes : compte 002 : 70 325.74 €

Pour : 9

Contre :

Abstention :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 COMMUNAL

Correction suite réunion du 08/04/25

Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Emmanuel Pater, 2^{eme} Adjoint,

Le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	75 899.99 €	181 190.00 €	257 089.99 €
	Recettes réalisées	24 540.47 €	198 771.92 €	223 312.39 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	212 085.00 €	224 783.00 €	436 868.00 €
	Dépenses réalisées	183 344.39 €	137 228.19 €	320 572.58 €
	Restes à réaliser	23 199.60 €	0.00 €	23 199.60 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 158 803.92 €	61 543.73 €	-97 260.19 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	143 116.05 €	226 273.01 €	369 389.06 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-15 687.87 €	287 816.74 €	272 128.87 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-23 199.60 €	0.00 €	- 23 199.60 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-38 887.47 €	287 816.74 €	248 929.27 €

Pour : 9

Contre :

Abstention :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR EXERCICE 2025

Vu l'article L 2311-5 du code des collectivités territoriales
Vu le compte financier unique de la commune d'ETRAY
Vu la délibération du 08 Avril 2025 adoptant le CFU 2024 du budget communal de la Commune d'ETRAY
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture : 287 816.74 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture : - 15 687.87 €

RAR Dépenses : 23 199.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Affecte les résultats comme suit :

- Fonctionnement recettes : compte 002 : 248 929.27 €
- Investissement recettes : compte 1068 : 38 887.47 €
- Investissement dépenses : compte 001 : 15 687.87 €

Pour : 9

Contre :

Abstention :

PROPOSITION TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

.....3% d'augmentation des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière (bâti)	28.325%
Taxe foncière (non bâti)	10.4854%
Taxe d'habitation	15.1925%

- Charge Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour : 10
Contre :
Abstention :

VOTE DU BUDGET FORET 2025

Le Maire présente le budget forêt 2025 comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses
75 300.00 €	4099.00€
Recettes	Recettes
87 925.00 €	4100.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ...
A adopté le budget forêt 2025

Pour : 10
Contre :
Abstention :

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2025

Le Maire présente le budget communal 2025 comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses
250 790.00 €	409 987.00€
Recettes	Recettes
488 924.00 €	410 045.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à Adopté
- le budget communal 2025.

Pour : 10
Contre :
Abstention :

AFFOUAGE COMPLEMENTAIRE

Emmanuel Pater

Nous présente l'affouage complémentaire qui à été attribué à :
monsieur Danniell Billerey pour la somme de 130€

Pour : 10
Contre :
Abstention :

ECOLES

Aurélie Lepetit

A l'issue des échanges entre les membres du conseil municipal, deux votes ont été demandés :

-Premier vote

Rattachement des élèves de Etray à l'école de Epenoy à compter du mois de septembre 2025, avec son transport scolaire du matin et du soir qui se fera entre Etray et Epenoy.

Pour : 10
Contre :
Abstention :

-Deuxième vote :

La commune de Etray accordera exceptionnellement une dérogation sur l'année scolaire 2025/2026 pour les familles qui en feront la demande et qui veulent rester à l'école de Valdahon.

Pour : 8
Contre :
Abstention : 2

CHEMIN N°12 ETRAY – VANCLANS

Présenté par Daniel peseux

Faisant suite au PV de la réunion du 17 février pour la rétrocession du chemin N°12 entre Etray et Vanclans.

La commune de Etray s'est rendue à la commune des Premiers Sapins avec les 2 propositions mais la commune des premiers Sapins n'a accepté aucune négociation.

Le conseil municipal après discussions passe au vote pour la rétrocession du chemin N° 12 avec les conditions suivantes

Travaux de réparation du chemin, scarification du chemin existant et pose d'un bicouche en enrobé, avec une participation de 5000€ pour la commune de Etray.

Tous les autres frais de restitutions (frais d'acte et Notaire) seront à la charge de la commune des Premiers Sapins.

Pour : 6 Contre : Abstention : 4
--

GESTION SALLE POLYVALENTE : CONTRAT DE TRAVAIL

Présenté par Aurélie Lepetit

La personne qui devait prendre le poste n'est plus intéressé.

SITUATION ET SUITE DES TRAVAUX BATIMENT 12 RUE DES TILLEULS

Présenté par Catherine Hanriot

Conservant les travaux de la salle polyvalente et des 3 logements, la commune décide de rendre Kaduc l'appelle d'offre qui a été faite en début d'année, avec la construction d'une chaufferie bois pour le bâtiment de la mairie et le bâtiment de la salle polyvalente, pose de panneau photovoltaïque, changement des chauffe eaux, changements des portes et des fenêtres ...

les aides n'étant plus au même niveau des autre années le reste à charge pour la commune est trop important

Le conseil municipal regarde pour réduire les travaux au minimum :

Changement des portes et des fenêtres avec ou sans volet roulant

Changement des radiateurs avec des radiateurs électriques nouveaux génération

Pose éventuelle de panneau photovoltaïque

Demandant des devis aux entreprises et faire les travaux au fur et à mesure

Pour : 10 Contre : Abstention :

INFORMATIONS DIVERSES

Daniel Peseux Nous informe

Le diocèse serait vendeur du terrain qui se trouve vers l'église
Parcelle N°10
Section ZH
Lieu dit Au Village
Après renseignement nous donnerons suite à ce dossier

Emmanuel Pater Nous informe
Des affouagistes n'ayan pas respecté la convention signé lors de leurs prise de lot. Ils
seront donc reçus par la commission foret

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H55

La secrétaire de séance
Catherine HANRIOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. HANRIOT', written over the printed name.

Le Maire
Daniel PESEUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. PESEUX', written over the printed name.